



HUMEUR DE BLÉ BIO QUI RIT, RIZ CHAGRIN

Très, très forts les agriculteurs bio français ! 10 jours seulement après la parution d'un arrêté roborant de 25% leurs aides spécifiques à l'hectare -la progression de leurs surfaces conduisait à un dépassement du budget prévu-, ils ont obtenu du ministère de l'Agriculture une rallonge de 14 millions d'€, l'équivalent de ce qui devait être enlevé.

Par les temps qui courent, la performance peut être applaudie. C'est ce qu'a fait via un communiqué le Syndicat des Riziculteurs de France et

Filière (SRFF), appuyé par notre syndicat, l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales. Le SRFF mesure d'autant mieux cette performance que, malgré ses efforts incessants depuis des mois, il est toujours refusé à la Camargue le renouvellement des aides spécifiques - 3 M€ - qui soutenaient sa riziculture et, indirectement, les activités qu'elle alimente. Les autres pays rizicoles de l'UE continuant à verser de telles aides, les riziculteurs français vivent une situation de distorsion de concurrence asphyxiante.

De 21 000 hectares en moyenne jusqu'en 2012, la culture du riz en Camargue est descendue à 14 850 ha en 2014 et ne devrait pas dépasser 12 000 ha en 2015.

Stimulés par le succès obtenu par les agriculteurs bio, nos riziculteurs continuent à lutter contre l'indifférence persistante des Pouvoirs publics à l'égard d'une culture emblématique du Midi, au rôle essentiel en outre dans un système écologique et un équilibre territorial exceptionnels. Ils viennent de porter leur cause devant la justice administrative.

MARCHÉS

QUELLE CONCURRENCE DE LA PART DU BLÉ DUR MEXICAIN À L'AVENIR ?

Dans son précédent numéro, Blé Contact faisait état de la montée en puissance du Mexique sur le marché mondial du blé dur, où il est devenu le deuxième exportateur derrière le Canada. Le Mexique exporte notamment son blé dur vers l'Algérie, la Turquie et l'Italie.

La question se pose cependant de savoir combien de temps pourront durer ces performances. Comme le rapporte France Export Céréales, le Mexique a récemment lancé en effet un « Programme de reconversion du blé et du maïs » qui vise à remplacer en partie le blé dur par le blé tendre dans les cultures. Les autorités mexicaines souhaitent en l'occurrence réduire la très forte dépendance du pays au blé meunier importé (plus de 75 % des utilisations). A cette fin, il est prévu de développer des variétés de blé tendre panifiable plus productives et plus résistantes aux maladies : ces aptitudes manquent aux variétés actuellement proposées aux producteurs mexicains et ils privilégient en conséquence la culture du blé dur, plus gratifiante.

Il est difficile aujourd'hui de prévoir dans quel délai le Programme de reconversion pourra produire des effets. Mais, même éloignée, cette perspective est une donnée qui confirme la pertinence de la filière française blé dur à conduire son *Plan de relance* de notre production pour répondre à la croissance des besoins dans le bassin méditerranéen.

FILIÈRES

SACS EN BIOPLASTIQUE : LES INDUSTRIELS IMPATIENTS DEVANT LE SURPLAGE LÉGISLATIF

Les producteurs de résines pour la fabrication de sacs en bioplastique (industriels de l'amidon) et les plasturgistes s'impatientent. Le projet de loi sur la Transition énergétique n'ayant pu être adopté définitivement en mars, il faudra attendre le mois de juin pour savoir ce qu'il adviendra de son article relatif aux sacs en plastique dans les magasins (sacs de caisse et sacs dits « à usage unique », pour les fruits et légumes notamment). Deviendra-t-il obligatoire, comme l'a voté le Sénat avec la caution de la ministre de l'Ecologie, que ces sacs soient biodégradables et fabriqués à partir de matières biosourcées, telles que l'amidon de céréales ?

L'enjeu est important. Alors que les sacs actuels sont en quasi-totalité importés d'Asie, la fabrication de sacs biodégradables à partir de matières biosourcées aurait lieu sur le territoire français, générant ainsi la création de 4000 emplois.

L'impatience des industriels est d'autant plus grande qu'une loi de 2010 contenait déjà un dispositif en faveur des sacs bioplastiques mais que les décrets d'application ne sont jamais parus. Elle ne saurait être prise à la légère : 2^{ème} industriel européen de l'amidon et 5^{ème} mondial, le groupe français Roquette vient d'annoncer qu'il arrêterait le développement, la production et la commercialisation de deux bioplastiques destinés au marché de l'emballage, compte tenu « du retard de mise en place d'un environnement législatif et réglementaire favorable en Europe, y compris en France ».

PODOSPORA ANSERINA : COUP DE CHAMPIGNON POUR LE BIOÉTHANOL DE SECONDE GÉNÉRATION

Pour obtenir du bioéthanol à partir de la paille - bioéthanol de seconde génération-, il faut dégrader en sucres fermentescibles sa cellulose et son hémicellulose* au moyen d'enzymes provenant de champignons filamenteux. Or, certains desdits champignons se prêtent plus que d'autres à ce jeu, leurs enzymes permettant d'obtenir davantage de sucres fermentescibles, donc de bioéthanol. C'est ce qu'ont réalisé dernièrement au sujet du champignon *Podospora anserina* des chercheurs de l'IFPEN (Institut Français du Pétrole-Energies Nouvelles) lors de travaux conduits avec des équipes d'unités de recherche mixte INRA/Université Aix-Marseille et CNRS/ Université Aix-Marseille.

A la base, les chercheurs ont constaté que *Podospora anserina* était le dernier champignon à apparaître sur les excréments de ruminants, ce qui montrait sa capacité à se nourrir de substrats récalcitrants. Puis ils ont appréhendé que son arsenal d'enzymes lignolytiques et cellulolytiques était l'un des plus importants parmi toutes les espèces fongiques séquencées jusque là.

La suite des travaux a démontré qu'en combinant les enzymes de *Podospora anserina* avec ceux, habituellement utilisés, du champignon *Trichoderma reesei*, le rendement en sucres fermentescibles de la paille pouvait augmenter jusqu'à 17 %.

* Cellulose et hémicellulose : deux des trois types de structure de la paille, la lignine étant la troisième



EXPO MILANO 2015 : LES PAYSAGES CÉRÉALIERS EXPLIQUÉS AUX JEUNES PASSAGERS DES TGV PARIS-MILAN

A l'occasion de l'Exposition Universelle de Milan, les jeunes passagers des TGV Paris-Milan seront invités du 1^{er} mai au 31 octobre à découvrir la diversité des paysages agricoles, notamment céréaliers, visibles depuis la fenêtre de leurs trains.

Avec l'aide de leurs familles et, durant la plupart des week-ends du mois de mai, de producteurs de céréales voyageant avec eux, ils pourront mieux apprécier la Bourgogne et ses grandes cultures, la région Rhône-Alpes et ses paysages très divers (champs de maïs, élevages, zones montagneuses, forêts, lacs), le Piémont avec ses cultures en escalier et ses grandes cultures, la Lombardie et ses rizières. Un livret pédagogique et ludique franco-italien sera systématiquement distribué pendant toute la période aux jeunes passagers. Il sera également disponible en gare de Milan. Lorsque les agriculteurs seront présents à bord des trains, des jeux et animations auront lieu en leur compagnie en voiture-bar.

Cette opération sur les trajets Paris-Milan sera concomitante de la 3^{ème} édition de l'opération menée annuellement depuis 2013 à bord de TGV circulant sur le territoire national. Le tout est organisé en partenariat par la SNCF et Passion-Céréales, la collective créée à l'initiative des céréaliers français pour informer sur leur métier et sur leurs produits issus de leurs cultures.

ENVIRONNEMENT

LES AGRICULTEURS ET LA BIODIVERSITÉ : UN ENGAGEMENT, DES RÉSULTATS D'ENQUÊTE

La FNSEA - dont fait partie l'AGPB -, Jeunes Agriculteurs, les Chambres d'Agriculture et Coop de France ont adhéré le 12 mars à la Stratégie Nationale Biodiversité 2011-2020. A la suite de cette adhésion, la profession agricole et agroalimentaire déposera dans les 12 mois un programme d'actions volontaires pour la biodiversité.

Simultanément, la FNSEA a diffusé les résultats d'une enquête qu'elle a conduite auprès des agriculteurs afin de mesurer leur implication dans la gestion de la biodiversité sur leurs exploitations. Parmi les 1029 agriculteurs ayant répondu, 431 ont déclaré qu'ils pratiquaient des grandes cultures (céréales, oléoprotéagineux, pommes de terre, betteraves à sucre et autres cultures industrielles).

Sur ces 431 producteurs, 21,3 % sont engagés dans une démarche de certification environnementale, 20,9 % sont concernés par un zonage environnemental lié à la biodiversité, 14,8 % ont suivi des formations en cette matière et 12 % se sont livrés à des diagnostics environnementaux de leurs exploitations. Par ailleurs, 19 % sont en tout ou en partie adeptes du sans labour, 49 % pratiquent 4 à 6 cultures et 35 % plus de 6 cultures.

INFOCHIFFRES

LA PLONGÉE DES TAUX DE FRET MARITIME RAPPROCHE LE BLÉ FRANÇAIS DE L'ASIE

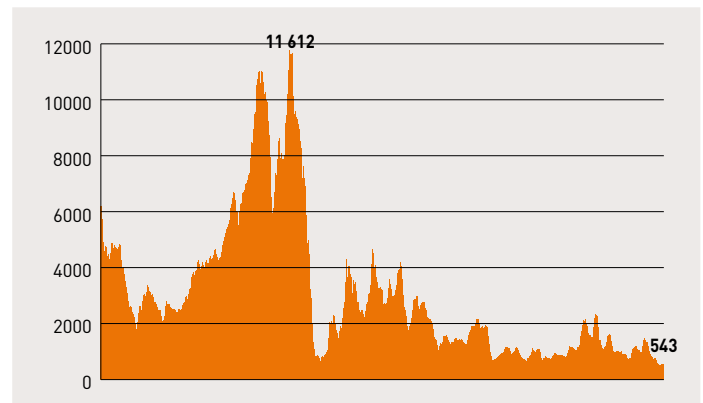
C'est exceptionnel, plusieurs pays asiatiques -le Bangladesh, la Corée du Sud, la Thaïlande- ont acheté depuis plusieurs semaines du blé français, en l'occurrence du blé de qualité fourragère. Et aux dires des experts, il pourrait bientôt en être de même du Japon, des Philippines et du Vietnam.

D'ordinaire, les frais d'acheminement vers ces pays les rendent quasi-inatteignables pour notre production par rapport à celles des concurrents qui en sont plus proches. Actuellement cependant, la dépréciation de l'euro et la plongée des coûts du transport maritime

s'ajoutent opportunément aux efforts que font les opérateurs français pour vendre les volumes inhabituellement élevés de blé impanifiable récoltés en 2014 du fait de la météo.

La baisse des tarifs du fret maritime pour le vrac rapproche comme jamais les continents, selon l'expression consacrée. Le Baltic Dry Index, indice qui rend compte de ces tarifs, est au plus bas depuis les premiers relevés il y a 30 ans. Non seulement le carburant est bon marché, mais surtout, il y a forte surcapacité de vraquiers tant sortent encore des chantiers navals des bateaux commandés quand le rythme de croissance de l'économie mondiale, de la Chine notamment, faisait flamber les tarifs.

L'indice du coût de transport maritime du vrac à son plus bas (BALTIC DRY INDEX, EN POINTS)



Source : Bloomberg

LES EXPORTATIONS DE BLÉ TENDRE DE L'UE À MI-CAMPAGNE (1/7 AU 31/12/2014)

Total exporté : 14,9 millions de tonnes (14,2 Mt du 1/7 au 31/12/2013)			
PAYS DE DEPART		PAYS DE DESTINATION	
France :	30 %	Algérie :	2,4 Mt
Roumanie :	19 %	Egypte :	1,9 Mt
Allemagne :	17 %	Iran :	1,8 Mt
Lituanie :	9 %	Arabie Saoudite :	1,3 Mt
Pologne :	9 %	Maroc :	0,97 Mt
Bulgarie :	5 %	Jordanie :	0,56 Mt
Autres :	11 %	Libye :	0,38 Mt
		Autres :	6 Mt

Source : FranceAgriMer d'après Eurostat

LE SOUTIEN PUBLIC À LA PRODUCTION LOCALE DE BLÉ OUTRE-MÉDITERRANÉE

Pays	Prix au producteur * fixé par l'État (€ / tonne)	Subventions à engrais (E), énergie (En), semences (S)	Gratuité du crédit
Algérie	320	E - En	Oui
Egypte	300	E - En	Oui
Irak	443	E - En	Oui
Iran	315	E - En	Oui
Maroc	250 (« prix ciblé »)	E - En - S	Non
Tunisie	173	E - En - S	Non

* En France, prix actuel au producteur selon le marché : +/- 155 €/t

Source : France Export Céréales

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales

23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS
Tél. 01 44 31 10 00 / Contact : Pascal HURBAULT

Rédaction achevée le 20/03/2015

BLÉ CONTACT est mis en ligne sur www.agpb.fr

Abonnements : consulter l'AGPB

Reproduction autorisée avec mention de la source

BLÉ CONTACT - AGPB

